

AVENIR DES SSTI

L'IGAS missionné pour analyser le fonctionnement des SSTI

La préparation de la réforme du système de santé au travail se poursuit. Mme Pénicaud l'a confirmé fin août dans la presse et elle pourrait s'exprimer sur les suites que le gouvernement entend donner à ce dossier dans le courant du mois d'octobre.

Avant cette échéance, les partenaires sociaux pourraient quant à eux exprimer leur volonté de négocier sur ce dossier. Ils en ont notamment débattu, le 27 octobre dernier, dans le cadre d'une réunion du Groupe Permanent d'Orientation du COCT.

Dans l'attente, l'État continue à ouvrir des réflexions sur les alternatives à proposer au modèle existant. L'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) s'est ainsi saisie d'une nouvelle mission pour approfondir le fonctionnement des SSTI. Il est indiqué que ce travail s'engage quelles que soient les mesures adoptées dans le cadre de la réforme de la politique de santé au travail en cours de préparation. Cette auto-saisine s'inscrit en effet dans un programme général d'activité de l'institution décidé très en amont. Les conclusions de cette réflexion sont attendues en fin d'année.

Pour motiver ce nouveau travail d'analyse, il est rappelé l'importance des SSTI dans le système de santé au travail, en s'appuyant notamment sur les rapports antérieurs et sur un certain nombre de postulats : « *difficultés pour faire des Services de santé au travail un partenaire stable et durable* » ; « *essoufflement de l'organisation actuelle* » ; « *réprobation unanime et croissante de l'écart perçu entre la cotisation et la prestation reçue en retour* ». Avec une introduction aussi critique à l'endroit des SSTI, on pourrait craindre une certaine orientation dans les conclusions des inspecteurs, dont la mission est pourtant « *d'examiner et d'apprécier* » :

- ▶ l'accomplissement des missions confiées aux SSTI par la loi ;

- ▶ la mise en œuvre des modalités d'intervention prévues par la loi, notamment la pluridisciplinarité rendue obligatoire par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 ;

- ▶ l'usage des ressources mobilisées via les contributions obligatoires des entreprises adhérentes, plus précisément leur conformité aux finalités pour lesquelles ces contributions ont été légalement imposées et aux règles de partage prévues entre les entreprises adhérentes ;

- ▶ la pertinence et l'usage des concours publics apportés aux SSTI ;

- ▶ in fine, le service rendu aux salariés et aux employeurs des entreprises adhérentes et la contribution apportée au déploiement d'une politique de promotion de la Santé au travail.

Et il peut paraître étonnant que ces points soient instruits aujourd'hui, alors que le rapport intitulé « *Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée* » visant à examiner le système de santé au travail a été rédigé il y a un an seulement, avec l'appui de l'IGAS et que ses conclusions, déjà rendues donc, servent de point de départ à cette nouvelle mission... On rappellera en outre que trois experts (dont un membre de l'IGAS) ont été désigné par le Premier ministre pour travailler les aspects techniques dans la continuité du rapport « Lecoq » et en parallèle de la pré-concertation organisée au sein du Coct. Leurs conclusions ont a priori été remises à la fin du mois de septembre sans être pour autant connues des parties prenantes pour l'heure.

On notera, enfin, que cette nouvelle mission consiste à « *examiner et apprécier* » le fonctionnement des SSTI. Il sera intéressant de voir s'il s'accompagne de recommandations.

Cela dit, la liste des points étudiés en tant que telle est tout à fait pertinente pour apprécier la

SOMMAIRE

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

4 Assemblée générale extraordinaire

Modifications des statuts de Présanse et prolongation du mandat du Président Serge Lesimple

4 Journée d'étude de novembre

Restitution des enquêtes de branche

5 Salon Préventica

Edition d'Octobre 2019 à Marseille

6 Commission offre et innovation

Nouveau module « Offre de services » à consulter sur presanse.fr

7 Plan de communication des SSTI

De nouvelles rencontres Santé-Travail en 2020

ACTUALITÉS RH

8 Rencontre des Professionnels RH 2019

Echanges de pratiques et actualités

NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

9 Négociation collective de branche

Signature de l'accord relatif à la Commission Paritaire Permanente nationale de négociation et d'interprétation (CPPNI)

DPST

10 Démarche de progrès en santé au travail

Référentiel Amexist

MÉDICO-TECHNIQUE

11 Addictions en milieux professionnels

Retour sur le colloque organisé par la Société Française de Médecine du Travail

12 Journées Santé-Travail 2019

Inscriptions toujours ouvertes et présentation détaillée du programme

14 27^{èmes} Journées Franco-Suisses de Médecine et de Santé au Travail

Résumés et diaporamas des interventions accessibles en ligne

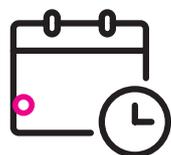
JURIDIQUE

15 Ressources juridiques pour les SSTI

Fiches pratiques juridiques

16 Elargissement du champ

d'indemnisation du préjudice d'anxiété



N'OUBLIEZ PAS !
15 et 16 octobre 2019
Journées Santé-Travail

Hôtel Intercontinental
Paris Le Grand - Paris 9^e

ÉDITORIAL

Pour leur édition 2019, les Journées Santé-Travail traiteront des nouvelles pratiques des SSTI. Elles aborderont ainsi les différents aspects de leur activité de prévention.

À l'heure où les rapports en Santé-Travail se multiplient sans nécessairement intégrer l'évolution que connaissent les Services de santé au travail, ces derniers pourront ainsi illustrer comment leurs actions au service de leurs adhérents n'ont cessé de s'adapter aux mutations de l'organisation du travail et aux besoins renouvelés des entreprises et des travailleurs.

Signe de l'importance du réseau des SSTI dans le système de Santé au travail français, les JST de Présanse 2019 bénéficieront de la participation des ministères du Travail et de la Santé. Mme Laura Letourneau, déléguée ministérielle du numérique en santé auprès de Mme Buzyn, ouvrira la seconde session d'une conférence invitée sur le virage numérique en Santé et un membre du cabinet de Mme Pénicaud ou M. Yves Struillou, Directeur général du travail, conclura les Journées.

Dans cette période de réflexion sur les moyens de faire progresser la prévention dans la sphère professionnelle, cet événement constituera ainsi un temps de communication fort pour les Services de santé au travail interentreprises, et utile pour qui désirerait se faire une vision actualisée des bénéfices de son action.

Au-delà de ce contexte, ces Journées se voudront également, comme chaque année, un temps d'échange et de dialogue privilégié pour les acteurs de la Santé au travail. L'affluence attestera une fois de plus et en dépit des incertitudes sur l'organisation du système, d'un dynamisme des SSTI centré sur le sens profond de l'activité : la prévention pour une meilleure santé.

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : www.presanse.fr

Email : info@presanse.fr

ISSN : 2606-5576

Responsable de la publication : Martial BRUN

Rédaction :

Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Sandra VASSY

Assistantes :

Agnès DEMIRDJIAN, Patricia MARSEGLIA

Maquettiste : Elodie CAYOL



ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

réalité de l'action des SSTI. Ces approfondissements peuvent être une opportunité de décrire de manière objective et actualisée l'action des Services dans leur environnement. Ces éléments sont de nature à compléter les précédents rapports.

Cette nouvelle mission confirme en tout état de cause que la Santé au travail demeure un sujet d'attention renforcée pour les pouvoirs publics. Elle viendra en complément de nombreux rapports rendus ou sur le point de l'être sur la Santé au travail, comme celui de Mme Lecocq sur la prévention dans la fonction publique ou celui des sénateurs,

Mme Gruny et M. Artano, qui viennent de livrer la vision de la Chambre haute sur ce dossier.

Avec un corpus d'analyse aussi riche, les propositions concrètes et opérationnelles pour développer la prévention au sein de l'entreprise seront déterminantes et d'autant plus attendues. A ce titre, les travaux conduits, entre autres par Présanse, sur l'offre de services, la certification de tierce partie, le maillage territorial, ou le pilotage régional, sont plus que jamais nécessaires pour faire entendre la vision et révéler la contribution des acteurs sur le terrain. ■



MOUVEMENTS

(38) Madame Corinne HEITER est la nouvelle directrice du SMI et du SISTNI depuis le 1^{er} août 2019. **Monsieur Laurent MOTTE** a fait valoir ses droits à la retraite et quittera définitivement ses fonctions en octobre 2019.

AFOMETRA

Recrutement d'un(e) directeur(ice)

Le Dr Geneviève Benoist, Directrice et Médecin-Conseil de l'AFOMETRA, quittera ses fonctions fin décembre. Dans le cadre de son Projet d'Entreprise, et pour assurer son développement, l'AFOMETRA a décidé de scinder les fonctions de directeur et de médecin-Conseil et de recruter un(e) directeur(trice).

PARUTION

Cahier spécial Santé au travail. Le rapport Lecocq - discussion/propositions Hubert SEILLAN



Ce Cahier spécial « **Le rapport Lecocq, discussion, propositions** » qui est proposé aux responsables des SSTI, reprend l'étude du rapport, ainsi que la synthèse des analyses et des réflexions menées au cours d'un séminaire réunissant des représentants des entreprises, des Services, des organisations patronales et syndicales, et animé par l'auteur de ce Cahier, Hubert Seillan.

Ces analyses, ces observations, ces questions doivent être comprises dans leur intention finale de valoriser le développement de synergies entre les démarches publiques et privées.

Les propositions formulées doivent être vues comme une contribution positive à la recherche de nouvelles impulsions créatives. L'esprit d'ouverture, d'écoute et de concertation qui domine aujourd'hui le fonctionnement des institutions publiques est dès lors sollicité. Ce rapport a des qualités, quelques creux et quelques bosses. Après avoir cherché à combler les creux, en faisant abstraction des bosses, il n'a été retenu que ses qualités pour dire qu'elles se trouvent essentiellement dans l'intention de redonner de la vigueur à l'action publique et à l'engagement des entreprises. C'est dans cette perspective, et seulement dans celle-ci, que doit être apprécié le contre-modèle proposé dans ce Cahier.

Éditions **DOCIS**

www.editions-docis.com

AGENDA

8 au 10 octobre 2019
Salon Préventica
Marseille

15 & 16 octobre 2019
Journées Santé-Travail
Hôtel Intercontinental Paris
Le Grand - Paris 9^e

7 novembre 2019
Rencontre des
professionnels RH
Salons Hoche - Paris 8^e